



## **ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL**

### **relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz**

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), du 2 octobre 2012 ;

vu le règlement communal sur les eaux, du 18 avril 2016 ;

vu la demande d'octroi d'autorisation générale d'installer présentée par M. Patrick Deluigi pour l'entreprise Winkenbach SA à La Chaux-de-Fonds ;

vu le préavis favorable de Viteos SA ;

sur la proposition du chef du dicastère des eaux,

#### **arrête :**

#### **Autorisation**

##### **Article premier :**

M. Patrick Deluigi, né le 30 avril 1965, originaire de Tesserete TI, titulaire des CFC d'installateur sanitaire et de projeteur en techniques du bâtiment, représentant de l'entreprise Winkenbach SA, Rue du Locle 9, 2300 La Chaux-de-Fonds, est autorisé à exécuter et faire exécuter par le personnel de l'entreprise, sous son contrôle et sa responsabilité, les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz.

#### **Intransmissibilité**

##### **Art. 2 :**

La présente autorisation générale est accordée à Patrick Deluigi personnellement. Elle est intransmissible.

#### **Conformité**

##### **Art. 3 :**

Le titulaire de l'autorisation générale d'installer se conformera en tous points au règlement précité, aux directives GW1 de la SSIGE et aux ordres de Viteos SA.



## Arrêté du Conseil communal

relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz

Entrée en vigueur

**Art. 4 :**

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Exécution

**Art. 5 :**

Le dicastère des eaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Val-de-Ruz, le 11 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le chancelier

A.-C. Pellissier

P. Godat

**Distribution (en original) :**

- **M. Patrick Deluigi** 1
- **Chancellerie** 1
- **Viteos SA** 1